

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} décembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Toscano (Vice-Président) (Suisse)**Sommaire**

Point 73 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Point 54 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)

b) Science et technique au service du développement (*suite*)

c) Migration internationale et développement (*suite*)

d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-57326 (F)



En l'absence du Président M. Wali (Nigéria), M. Toscano (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 73 de l'ordre du jour Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)

Présentation du projet de résolution A/C.2/60/L.9

1. **M. Skinner-Klée** (Guatemala) exprime la gratitude de sa délégation et de celle d'El Salvador pour la solidarité, les condoléances et l'appui qu'ils ont reçus à la suite de la tempête tropicale Stan plus tôt en octobre, y compris la réaction immédiate de pays amis et du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Coordonnateur de l'assistance humanitaire. Son pays et El Salvador ont commencé à reconstruire pour améliorer la qualité de vie des collectivités touchées par la catastrophe. Le Gouvernement guatémaltèque a conçu un programme de relèvement et de reconstruction qui, il l'espère, aboutira à un plan national auquel participeront aussi les Églises, la société civile et le secteur privé.

2. Présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.9 intitulé « Assistance humanitaire et reconstruction pour El Salvador et le Guatemala », M. Skinner-Klée dit que les délégations suivantes se sont jointes à la liste des auteurs: Algérie, Arabie saoudite, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bénin, Bolivie, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Grèce, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Mali, Monaco, Nigéria, Suède, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Zimbabwe. Il exprime l'espoir que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Point 54 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/60/111 et A/60/115)

a) Mondialisation et interdépendance (suite) (A/60/129 et A/60/322)

b) Science et technique au service du développement (suite) (A/60/184)

c) Migration internationale et développement (suite) (A/60/205)

d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (suite) (A/60/157)

3. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les institutions, les objectifs de développement et l'intégration dans l'économie mondiale (A/60/322), **M. Jomo** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) dit qu'une participation effective et bénéfique à l'économie mondiale suppose diverses mesures stratégiques et décisions de principe, y compris des réformes orientées sur le marché, des mesures favorisant la croissance économique ainsi que des réformes des régimes financiers et commerciaux mondiaux. Or, beaucoup de pays en développement ont agi dans ce sens sans retirer d'avantages de la mondialisation, ce qui fait douter de ceux-ci et a soulevé des questions au sujet des conditions dans lesquelles une intégration bénéfique se produit effectivement. Le rapport examine comment les institutions favorisent cette intégration bénéfique des pays en développement au processus de mondialisation. Les institutions qui ont réussi ont favorisé l'inclusion, stimulé la responsabilité et la transparence, facilité l'innovation et l'apprentissage et accru les complémentarités entre les composantes institutionnelles. L'élaboration des politiques ainsi que les plans d'édification et de réforme institutionnelles doivent aussi tenir compte de l'importance des capacités humaines dont disposent les pays pour les appliquer.

4. Le rapport examine comment les dimensions institutionnelles peuvent aider à atteindre une croissance économique soutenue, répondre aux besoins élémentaires et favoriser l'équité ainsi qu'un environnement durable. L'analyse conduit à des conclusions et recommandations qui peuvent servir à établir le calendrier institutionnel et l'intégrer à la conception et l'application d'ensemble des stratégies de développement. Il y a encore très largement matière à une analyse et à un dialogue plus précis et approfondis concernant les questions présentées dans le rapport. Le Secrétariat attend avec intérêt de connaître les vues de la Commission au sujet des domaines particuliers qui nécessitent une poursuite des travaux.

5. **M. Tesfachew** (Chef de Cabinet du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (A/60/184), dit que le rapport fait le bilan des activités récentes et actuelles concernant la biotechnologie qui ont été entreprises par des organismes des Nations Unies, ainsi que de la collaboration entre eux et formule des recommandations en vue d'un renforcement de la coordination à l'échelle du système, particulièrement par l'intermédiaire de UN-Biotech et de son réseau de coopération interinstitutions dans le domaine de la biotechnologie.

6. Le rapport subdivise les activités liées aux biotechnologies du système des Nations Unies en un certain nombre de domaines du programme : accroissement de la production alimentaire et des matières premières renouvelables, amélioration de la santé humaine, biosécurité et environnement, commerce et développement et édification de capacités. À partir d'une analyse des conclusions du rapport, il est proposé que les organes compétents des Nations Unies qui ont des activités dans le domaine des biotechnologies coopèrent dans le contexte d'UN-Biotech ainsi que dans un cadre intégré pour le développement de la biotechnologie. Leurs activités devraient viser principalement à aider les pays en développement à acquérir une capacité de production dans tous les domaines d'application de la biotechnologie, qu'il s'agisse de l'industrie, de la santé ou de l'agriculture, ou encore de l'évaluation du risque et de la gestion de la biosécurité. Un tel cadre pourrait tirer parti des programmes existants, y compris du réseau de centres d'excellence nouvellement créé par la CNUCED, des centres affiliés au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ainsi que du travail entrepris à ce sujet par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La biotechnologie étant de plus en plus importante pour le développement, ainsi que pour le succès des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), UN-Biotech doit continuer à rechercher des mécanismes qui aideraient les pays en développement à développer le capital humain et l'infrastructure dont ils ont besoin

pour pouvoir participer pleinement à la bioéconomie mondiale.

7. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Migrations internationales et développement » (A/60/205), **M^{me} Zlotnik** (Directrice, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales) dit que le rapport présente en détail l'organisation du dialogue de 2006, y compris les dates, les recommandations concernant la participation et le type de réunions à tenir. Elle rappelle aussi à l'attention de la Commission les suggestions du rapport concernant les thèmes des discussions de table ronde, de même que celle selon laquelle l'Assemblée générale pourrait vouloir demander une vaste diffusion du Document final, l'objectif étant qu'il serve à informer et fonder les décisions ultérieures concernant la meilleure solution pour continuer à étudier les migrations internationales par rapport au développement pour renforcer la coopération multilatérale concernant les migrations internationales.

8. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine licite et restitution de ces avoirs au pays d'origine » (A/60/157), **M^{me} de Winter** (Administratrice de programmes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) annonce que la Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée par 30 pays et entrera en vigueur le 14 décembre 2005. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est maintenant dépositaire de cinq instruments importants en matière de lutte contre la criminalité; la ratification de ces instruments au cours des cinq dernières années prouve que le renforcement de l'état de droit et la création de systèmes judiciaires solides sont au cœur du progrès social et économique.

9. L'entrée en vigueur de la Convention permettra à la Conférence des États parties à celle-ci de se réunir, très probablement au quatrième trimestre de 2006. La Conférence aura de solides moyens de faire un vaste bilan de l'application et offrira aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition un cadre où ils pourront exposer les difficultés d'application qu'ils rencontrent et demander une assistance technique appropriée.

10. La dernière main est apportée au guide législatif concernant la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui

sera très probablement publié au début de 2006. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime prévoit d'organiser des séminaires préalables à la ratification aux niveaux régional et sous-régional pour les régions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et des Caraïbes afin de favoriser une vaste participation à la Conférence des États Parties, d'offrir l'occasion aux participants de réfléchir aux perspectives régionales de la ratification et de l'application et de donner l'occasion aux États de faire le bilan des résultats et d'échanger des vues et des acquis de l'expérience.

11. Le document A/60/157 examine entre autres l'incidence de la corruption sur la stabilité et la sécurité, les institutions et la primauté du droit, le développement durable, ainsi que la croissance et les politiques économiques. Il souligne aussi la nécessité d'établir des données fiables et comparables sur l'impact pluridimensionnel de la corruption, montre comment la Convention contre la corruption pourrait contribuer à surmonter les obstacles à la lutte contre celle-ci et fait des recommandations à l'Assemblée générale en vue d'examen et de décisions.

12. M^{me} de Winter invite les délégations à appeler les autorités compétentes de leur pays, en particulier les services et organismes qui luttent contre la corruption, à établir des liens avec le secteur privé et la société civile pour célébrer la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2005, ainsi que l'entrée en vigueur de la Convention le 14 décembre 2005, prouvant par là sans ambiguïté le sérieux de l'engagement collectif qui a été pris de lutter contre la corruption.

13. **M. Neil** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Secrétaire général, en consacrant le document A/60/322 à l'édification et la capacité institutionnelles, met en relief un défi sur lequel le Groupe des 77 et la Chine cherchent à insister depuis des années. Ils se félicitent de ce que le rapport reconnaisse que, pour atteindre les buts de développement convenus, il ne suffit pas de s'attacher exclusivement à une réforme institutionnelle limitée à la libéralisation des marchés et des arrangements garantissant les droits de propriété privée, comme l'exigent avant tout les programmes d'ajustement structurel et le Consensus de Washington.

14. Fait surprenant, le rapport affirme que ce que les pays en développement doivent principalement faire,

c'est jeter les fondements institutionnels solides d'un fonctionnement effectif et efficace des marchés. Malgré les limitations du marché, les institutions qui ne reposent pas sur lui, comme les coopératives, ont souvent réussi à répondre aux besoins financiers des pauvres, en particulier des femmes.

15. Le développement institutionnel et l'édification de capacités à la hauteur des besoins des pays en développement nécessitent une infrastructure physique et technologique dépassant leurs capacités financières et techniques. Le rapport ne traite pas suffisamment de la nécessité de créer un climat international qui appuie et facilite le succès de tels objectifs. Le Groupe des 77 et la Chine ont placé au premier rang des priorités de la coopération Sud-Sud concernant l'édification de capacité, y compris l'instauration d'arrangements de coopération régionale, et ils ont insisté, à toutes les conférences et réunions au sommet des Nations Unies, pour que priorité soit donnée à l'édification de capacité et au renforcement institutionnel dans les pays en développement. Le véritable obstacle à l'application des accords concernant l'édification de capacité et le renforcement institutionnel dont il a été convenu à ces conférences et réunions au sommet a été le niveau des moyens extérieurs qui les facilitent. Il est donc très surprenant que le rapport affirme que c'est aux pays en développement qu'il incombe principalement d'agir et ne fasse pas une question importante de l'appui et des moyens apportés au niveau international. Le Groupe des 77 et la Chine attendaient du Secrétaire général des recommandations énergiques dans ce domaine critique.

16. Bien que le rapport appelle à un effort mondial soutenu en matière de capacités et de développement institutionnel, il n'indique pas les types d'innovation que les institutions comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient proposer pour que les pays en développement les adaptent. Au sujet de la cohérence réclamée, le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la volonté d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement aux prises de décisions et à la définition des normes en matière économique au niveau international. On ne voit pas clairement comment la recommandation contenue dans le rapport pour que des réunions aient lieu au niveau des experts pourrait faire avancer un processus pour lequel des décisions politiques sont nécessaires. La Banque mondiale et le FMI, par exemple, s'occupent

déjà des questions de gouvernance qui concernent leurs arrangements internes et ont déclaré avoir besoin de lignes directrices claires en matière de politique. Le prochain rapport du Secrétaire général sur les questions examinées dans le document A/60/322 devrait présenter davantage d'idées sur les moyens de renforcer la cohérence et la participation.

17. UN-Biotech pourrait contribuer à rapprocher les pays développés et les pays en développement dans le domaine de la biotechnologie, voire faciliter la réalisation de certains des OMD. En fournissant des services consultatifs aux pays en développement, UN-Biotech doit essayer de rompre le schéma actuel dans lequel les biotechnologies sont principalement produites et vendues par le Nord et consommées par le Sud. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une importance particulière à la section E du rapport sur l'édification de capacités et se félicitent de ce que la CNUCED ait pris l'initiative de créer des centres d'excellence dans le domaine de la science et de la technique dans les pays en développement. Des ressources suffisantes doivent être garanties pour le bon fonctionnement de ces centres.

18. Le Groupe des 77 et la Chine appuient le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement en accroissant les capacités des pays en développement dans le domaine des technologies nouvelles ou naissantes, par exemple les techniques de l'information et des communications et les biotechnologies. Ils sont favorables à ce que la Commission développe ses bilans de pays afin de favoriser l'échange d'acquis de l'expérience concernant diverses technologies dans le Sud. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'apport fourni par diverses institutions qui s'occupent de science et de recherche et qui ont leur siège à Trieste, en Italie, particulièrement l'Académie des sciences du tiers monde et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

19. Afin d'encourager l'application des derniers progrès de la science et de la technique dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'énergie, du commerce, de l'eau et de la protection de l'environnement, le Groupe des 77 et la Chine ont créé une distinction pour les chercheurs du Sud. Le premier « prix du Groupe des 77 pour la science, la technologie et l'innovation » a été décerné à un professeur colombien, M. P. Prieto.

20. Au sujet des migrations et du développement, M. Neil note que le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales ne fait pas de recommandation sur le thème du dialogue de haut niveau qui devra avoir lieu pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Bien qu'il n'ait pas analysé complètement les conclusions et recommandations formulées dans le rapport de la Commission mondiale, le Groupe des 77 et la Chine estiment qu'elles contribueront aux préparatifs de ce dialogue et qu'un certain nombre d'entre elles pourraient même être suivies d'effets plus tôt.

21. Au sujet des pratiques corrompues et du transfert d'avoirs d'origine illicite, M. Neil dit que d'importants montants transférés illégalement en provenance des pays en développement doivent être rapatriés. Il appelle à une plus grande collaboration avec les pays développés et leurs institutions financières, l'objectif étant de trouver des moyens novateurs de démasquer les opérations financières illicites, de retrouver les fonds et d'organiser leur rapatriement.

22. Parlant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, de la Turquie et de la Croatie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie-et-Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays du processus de stabilisation et d'association et, en outre, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, **M^{me} Haycock** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) demande que des mesures soient prises pour que tous les pays bénéficient également de la mondialisation.

23. L'Union européenne accueille chaleureusement le rapport du Secrétaire général intitulé « Les institutions, les objectifs de développement et l'intégration dans l'économie mondiale » (A/60/322). Elle reconnaît en particulier que les institutions imposées par les gouvernements depuis le sommet, sans participation de toutes les parties prenantes, ne peuvent réussir. Ces institutions doivent au contraire être redevables de leurs actes, reposer sur la participation et être adaptées à leur environnement social et historique. Celles des pays en développement, en particulier, posent des difficultés d'ampleur. Heureusement, pour atteindre la croissance, il faut beaucoup moins d'institutions que pour la soutenir.

24. Relevant avec satisfaction qu'une place importante a été réservée aux investissements dans le domaine de la science et de la technologie, M^{me} Haycock dit que les technologies de l'information et des communications peuvent stimuler la productivité et la croissance et contribuer de manière essentielle à atteindre les buts de développement convenus au niveau international, particulièrement en Afrique. Il faut mettre la science et la technologie au service du développement dans les domaines, entres autres, de la santé, de l'agriculture et du développement durable, et appuyer la généralisation d'une gouvernance démocratique et transparente. Pour fonctionner correctement, les sociétés de l'information doivent s'appuyer sur les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.

25. Plus tôt dans l'année, l'Union européenne s'est félicitée de l'importance accordée à la science et la technologie dans le rapport du Secrétaire général intitulé : « Dans une liberté plus grande » ainsi que dans le rapport de la Commission pour l'Afrique. Les investissements consacrés à la science et à la technologie doivent répondre aux priorités et aux besoins locaux et correspondre davantage aux stratégies de réduction de la pauvreté ainsi qu'à la planification et la budgétisation stratégiques au niveau national.

26. Au sujet de la corruption, M^{me} Haycock dit que l'Union européenne est satisfaite que, dans son rapport, le Secrétaire général reconnaisse que la corruption menace gravement le développement durable. La lutte contre la corruption doit avoir pour objectif la bonne gouvernance, des systèmes de gestion des finances publiques transparents et responsables, une fiscalité équitable et rentable, ainsi que des climats d'investissement public stables et prévisibles. Elle appelle à la mobilisation et à la bonne utilisation des ressources intérieures et extérieures, ainsi qu'à la pleine inclusion des OMD dans des plans et stratégies de réduction de la pauvreté définis par les pays eux-mêmes. L'Union européenne attend avec intérêt la première Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et demande instamment à un plus grand nombre de pays de la ratifier. D'autres mesures seront prises pour suivre l'application de la Convention.

27. La mondialisation est en train de transformer l'aspect des migrations et de créer de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles difficultés pour les

pays d'origine, de destination et de transit. L'Union européenne travaille en partenariat avec les pays d'origine et aussi les pays de transit et estime que la coopération et le partenariat au niveau international sont nécessaires pour apporter une réponse coordonnée et cohérente aux questions posées par les migrations. Pour cela, il faut absolument coopérer au niveau régional et reconnaître que les États ne recherchent pas tous la même chose. L'Union européenne reconnaît le lien important qui existe entre les migrations internationales et le développement, suit de près le travail de la Commission des migrations et du développement international et attend avec intérêt le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. En septembre 2005, la Commission européenne a publié une communication sur les migrations et le développement. Soucieuse de ce que les migrations soient le résultat d'un choix et bénéficient à tous les intéressés, l'Union européenne s'attache à rendre les transferts de salaire plus sûrs, plus faciles et moins coûteux, accroître l'impact qu'ils peuvent avoir sur le développement et appuyer les diasporas en tant qu'agents de développement dans leur pays d'origine. À ce sujet, elle a accueilli avec intérêt la résolution sur la question des transferts de salaire.

28. L'Union européenne espère que l'intérêt particulier porté aux migrations conduira à renforcer la protection des réfugiés et des personnes déplacées et à prendre des mesures pour lutter contre l'immigration clandestine, la contrebande et la traite des êtres humains. La coopération au service du développement, les codes de bonne pratique et d'autres mesures sont nécessaires pour compenser la perte de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs vulnérables et dans les pays d'origine. En conclusion, M^{me} Haycock réaffirme l'attachement de l'Union européenne à la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leurs familles.

29. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Les institutions, les objectifs de développement et l'intégration dans l'économie mondiale » (A/60/322). Édifier des institutions qui favorisent le développement durable figure au tout premier rang des priorités mais représente une entreprise considérable pour les pays les

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

30. Le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 prévoit expressément que ces pays se dotent de capacités institutionnelles qui renforcent leur infrastructure sociale et la fourniture de services sociaux dans les domaines de la santé humaine, de la nutrition, de l'assainissement, de l'éducation et de la formation, y compris l'éducation non scolaire. Dans le même temps, il invite instamment les partenaires de développement à appuyer des initiatives concernant les réseaux de sécurité sociale, le microcrédit et les organisations non gouvernementales, à adopter des politiques et des mesures au niveau international pour appuyer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et garantir leur participation effective aux décisions économiques, et à fournir une assistance financière et technique à ces pays. À ce sujet, M. Chowdhury note que dans son rapport, le Secrétaire général demande des règles équitables qui facilitent la participation bénéfique des pays en développement à l'économie mondiale (A/60/322, par. 27).

31. Relevant que 34 des 50 pays les moins avancés se trouvent en Afrique, M. Chowdhury dit que les difficultés examinées dans le rapport touchent plus largement les pays les plus vulnérables que le reste du monde en développement. Les pays les moins avancés et leurs institutions nationales sont contraints de s'ajuster à une économie mondiale et un environnement social, politique et économique qui sont en constante évolution alors qu'ils doivent déjà réunir les conditions qu'exigent leurs stades divers de développement. Soucieux de répondre aux besoins essentiels et de favoriser l'équité, les pays les moins avancés doivent aussi répondre plus que les autres aux exigences conjuguées de l'efficacité, de l'équité et de la durabilité dans le processus de mondialisation.

32. De même que le Document final du Sommet mondial de 2005, le rapport du Secrétaire général souligne l'importance cruciale d'une assistance internationale au développement et du rôle du secteur privé, de la société civile et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le soutien au développement des pays les moins avancés. M. Chowdhury félicite le Mozambique, qui compte parmi les pays les moins avancés, d'avoir établi un

cadre d'évaluation des résultats à l'intention des donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'aide.

33. La mondialisation moderne a créé des occasions sans précédent pour la libre circulation du capital, des biens, des services, de l'information, des compétences et des techniques et elle offre de nouvelles perspectives d'intégration dans l'économie mondiale aux pays en développement, particulièrement aux pays les moins avancés. Certes, en émigrant, la main-d'œuvre qualifiée des pays les moins avancés freine la croissance et le développement de ceux-ci et l'exode des cerveaux affaiblit leurs systèmes de soins de santé mais les migrants reviennent ensuite riches de compétences, de savoir et d'expérience professionnelle qui stimulent la productivité. Le capital afflue aussi grâce aux expatriés qui envoient leurs salaires et transfèrent savoir et techniques. Après l'investissement direct extérieur, les rapatriements de salaires constituent la principale source prévisible et stable de financement extérieur pour beaucoup de pays pauvres et leur montant dépasse de loin celui de l'aide publique au développement. Ils accroissent aussi le crédit disponible et stimulent l'entrepreneuriat et le développement. Des politiques qui soutiennent la main-d'œuvre et les migrations internationales aideront à garantir aux pays les moins avancés qu'ils retirent aussi des avantages de la mondialisation.

34. Les services de M. Chowdhury participent aux préparatifs d'une conférence des ministres des pays les moins avancés dont le thème sera les rapatriements de salaires et le développement et qui se tiendra à Cotonou en février 2006 à l'initiative de M. Rogatien Biaou, Ministre des affaires étrangères du Bénin et Président du Groupe des pays les moins avancés. Cette conférence considérera ce qu'il est advenu de l'examen de la question des rapatriements de salaires depuis le débat de haut niveau que le Conseil économique et social lui a consacré en 2004 et s'attachera à réduire les coûts de transfert et améliorer les services de rapatriement, accroître l'impact de ces envois de fonds sur le développement et améliorer la recherche et l'analyse afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de programmes à ce sujet. Les résultats de la Conférence seront extrêmement utiles au dialogue de haut niveau qui sera consacré en 2006 aux migrations internationales et au développement.

35. En conclusion, M. Chowdhury rappelle à l'attention de la Commission la résolution 2005/44 par laquelle le Conseil économique et social a prié le

Secrétaire général d'inclure les questions concernant les pays les moins avancés dans tous les rapports pertinents consacrés aux domaines économiques, sociaux ou autres. (par. 11). Il espère que ces questions seront examinées dans des rapports à venir, en particulier à l'occasion du bilan d'ensemble à moyen terme du Programme d'action de Bruxelles, à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

36. **M. Poojary** (Inde) dit que, bien que les pays en développement bénéficient de l'ouverture des marchés mondiaux, ils sont souvent soumis à des règles défavorables. Contraints à la fois de respecter les droits de propriété intellectuelle et les régimes commerciaux, ainsi que les conditionnalités en matière de prêt imposées par la Banque mondiale et le FMI, les pays en développement ne peuvent pas poursuivre pleinement leurs propres stratégies d'élimination de la pauvreté et atteindre une croissance économique soutenue. Pour être juste, la mondialisation nécessite une volonté politique et une intervention énergique de l'ONU en faveur d'un résultat des négociations commerciales qui soit orienté vers le développement.

37. Alors que les critères de développement ne concernent plus tant le secteur manufacturier que les services, et non plus tant le capital que le savoir, le monde en développement doit pouvoir tirer parti du potentiel de ressources non matérielles, fondées sur le savoir, pour édifier une économie et une société du savoir. Le Gouvernement indien a créé une commission nationale du savoir afin de faire de l'Inde un pays qui produise, partage et consomme le savoir. Reconnaisant l'importance des sciences et des techniques pour le développement, l'Inde a accru les investissements qu'elle consacre à la recherche et au développement d'environ 1,5 milliard de dollars entre 1996 et 2002.

38. La mondialisation a renforcé les liens entre les migrations d'une part et les capacités commerciales, la compétitivité et les politiques de l'emploi de l'autre. Alors que des entreprises mondiales opèrent dans un contexte international, le décalage entre les politiques en matière de migration et les politiques commerciales peut avoir pour effet des limitations à l'immigration qui jouent le rôle d'obstacles non tarifaires. Pour que la mondialisation soit intéressante pour les pays en développement, il faudrait que les pays développés fassent preuve d'une ouverture beaucoup plus grande en permettant la circulation des personnes entre les pays, dans la même logique qui les conduiraient à

réclamer la liberté de circulation des capitaux, des biens et des services.

39. On ne saurait trop insister sur le rôle de la science et de la technique au service du développement. Il faut compléter les efforts nationaux par des règles internationales qui tiennent compte du besoin qu'ont les pays en développement d'accéder à un vaste éventail de connaissances technologiques. Or, de manière tout à fait regrettable, le coût des transferts de technologie dans le cadre du régime des droits de propriété intellectuelle a énormément augmenté; il est nécessaire de tenir compte du développement dans l'élaboration des règles de propriété intellectuelle afin de faciliter le transfert de technologie au profit des pays en développement. Pour que les pays en développement puissent empêcher une mauvaise utilisation des ressources biogénétiques, il est particulièrement important d'inclure des dispositions régissant la divulgation, le consentement préalable éclairé et le partage équitable des avantages dans les dispositions concernant les brevets de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, afin de les harmoniser avec celles de la Convention sur la diversité biologique. Les Nations Unies devraient prendre l'initiative en créant une bibliothèque numérique de connaissances et de ressources classiques qui seraient liées au système des spécifications de brevets internationaux.

40. Les pays développés pourraient stimuler les progrès technologiques qui ont des chances d'améliorer la vie tout en tenant compte des exigences de sûreté et des valeurs éthiques. Le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre que la biotechnologie dans le secteur de l'agriculture offre des possibilités d'accroître les récoltes; elle peut aussi contribuer sensiblement au succès des OMD. L'ONU devrait jouer le rôle de pionnier en recherchant les moyens de permettre aux pays en développement de mieux tirer parti de la biotechnologie et en les aidant à réunir les ressources humaines et édifier l'infrastructure dont ils ont besoin pour participer à la bioéconomie. Le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie de New Delhi a mis l'accent sur les activités de recherche et de formation liées à l'amélioration des cultures, la biosécurité et la santé et a mis au point et fait breveter plusieurs produits qui sont proposés aux industries agropharmaceutiques dans les pays en développement.

41. Le Secrétaire général insiste dans son rapport sur l'édification institutionnelle au service des buts de développement et de l'intégration dans l'économie mondiale. Il importe que les pays se dotent de leurs propres institutions mais il faut d'urgence créer un climat international favorable qui fasse de la mondialisation une force positive pour tous. Dans son rapport à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général pourrait inclure une analyse approfondie de tous les facteurs liés à la mondialisation.

42. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays a défini clairement des possibilités généreuses d'immigration légale et estime que les politiques nationales d'immigration doivent faire en sorte que celle-ci se fasse dans le respect du droit, dans l'ordre et dans des conditions humaines. Le dialogue de haut niveau de 2006 consacré aux migrations internationales et au développement donnerait les meilleurs résultats en se tenant au niveau sous-ministériel, des experts se réunissant pour examiner les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations aux niveaux national et régional, ce qui garantirait des débats fructueux et réduirait les risques de division politique.

43. Dans son rapport, la Commission mondiale sur les migrations internationales a recommandé que l'on crée un mécanisme mondial des migrations interinstitutions qui permette à plus d'une douzaine d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux d'établir une coordination concernant les migrations. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est tout indiquée pour centraliser les débats concernant la migration. Les États-Unis d'Amérique ne sont pas convaincus qu'un autre mécanisme soit nécessaire.

44. Les migrations s'inscrivent dans un contexte et aucun État ne peut les gérer seul. La coordination est souhaitable mais, à la base, elle doit reconnaître que le droit et les politiques en matière de migrations relèvent d'États souverains. C'est au niveau bilatéral ou régional qu'elle peut être la meilleure, car les États peuvent s'y consacrer à des questions spécifiques, concrètes et pratiques. La mondialisation a fait des migrations internationales un phénomène croissant et les politiques qui favorisent des migrations ordonnées, conformément au droit, peuvent être utiles à tous les pays car elles provoquent des échanges concernant les cultures et les idées et donnent à la main-d'œuvre migrante la possibilité de combler les pénuries de

main-d'œuvre locale et aux pays d'origine celle de recevoir leurs rapatriements de salaire. Il faut s'employer à tirer le maximum d'avantages des migrations et réduire le plus possible leur inconvénients, y compris le mal qui peut résulter de l'immigration clandestine. Une bonne gestion et une bonne coordination aux niveaux national, bilatéral et régional sont capitales pour que les migrations restent globalement un phénomène positif.

45. Soulignant les liens étroits entre les migrations et le développement ainsi que le rôle des migrations dans l'équilibre des flux économiques, **M. Alim** (Bangladesh) dit que l'émigration massive de main-d'œuvre hautement qualifiée place beaucoup de petits pays à faible revenu devant un dilemme. Au lieu de laisser fuir les cerveaux, les pays en développement ont besoin de ressources intellectuelles. Les migrations internationales n'ont pas trouvé de réponses suffisantes ni dans les OMD ni à la réunion plénière de haut niveau de 2005 et les travaux de recherche et d'analyse sont curieusement insuffisants au sujet de l'apport des migrations aux OMD.

46. Les migrations et les déplacements temporaires de la main-d'œuvre du secteur des services constituent deux phénomènes différents. Malheureusement, ni le rapport publié récemment par la Commission mondiale sur les migrations internationales, ni la publication de la Banque mondiale intitulé *Migration, Remittances and the Brain Drain* n'ont traité correctement de la question de cette main-d'œuvre. Les négociations multilatérales qui se déroulent à l'OMC offrent un cadre pour l'examen de la question des migrations et au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce de services. La délégation des États-Unis d'Amérique espère que la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'OMC donnera des résultats utiles à ce sujet. Faciliter les rapatriements de salaire est une autre mesure qui peut présenter des avantages importants. Les pays hôtes doivent garantir la liberté de rapatriement de fonds vers les pays d'origine, moyennant des coûts minimes. Ils doivent aussi aider les diasporas à faire bon usage de ces fonds en les investissant dans leur pays d'origine pour y retrouver leur place à leur retour.

47. Sur le marché mondial de la main-d'œuvre, le Bangladesh se trouve du côté de l'offre. Les migrations internationales de main-d'œuvre sont au cœur de la planification économique du pays. Les recettes totales provenant des rapatriements de salaire ont progressé

d'environ 14,2 % entre 2004 et 2005. Ces rapatriements représentent une part importante du produit national brut et contribuent à équilibrer le solde négatif de la balance des paiements en fournissant 30 % des recettes d'exportation et environ 20 % des paiements d'importation.

48. Les migrations et les déplacements de courte durée du personnel des services offrent des possibilités immenses d'améliorer le bien-être des populations et il faut donc des politiques qui garantissent que ces possibilités ne seront pas perdues. La délégation du Bangladesh espère que le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales qui doit avoir lieu en 2006 jettera les bases d'une meilleure coopération internationale à ce sujet.

49. **M. Mammadov** (Azerbaïdjan) dit que, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, son pays est tout à fait favorable à ce que l'on insiste sur la dimension institutionnelle et que l'on analyse les difficultés liées au développement des institutions. L'approche par pays doit être un élément essentiel de la création et de l'adaptation des institutions et il faut avancer dans l'examen des questions posées par le déficit institutionnel mondial en raison de son impact sur la durabilité des réformes institutionnelles au niveau national. L'Azerbaïdjan a entrepris d'améliorer son administration publique au titre de sa réforme des institutions. Ce cadre institutionnel a été amélioré, ce qui devrait accroître l'efficacité entre les secteurs publics et privés. Les réformes de la justice et du droit sont un élément clef de l'édification de ses institutions. L'Azerbaïdjan est lui aussi préoccupé par le retard croissant en matière d'institutions sociales et estime qu'à grande échelle, il faut revoir les politiques d'inclusion et d'intégration sociale. Pour que celles-ci soient effectives, il faut améliorer les capacités économiques des pays en développement en créant un climat international favorable.

50. La corruption est l'un des principaux obstacles au développement économique et social et l'Azerbaïdjan attache une grande importance à la coopération internationale visant à lutter contre elle; il a signé et ratifié un certain nombre de conventions internationales à ce sujet et prend de vastes mesures pour remplir ses obligations internationales en améliorant le cadre de sa législation anticorruption et ses institutions de répression.

51. L'Azerbaïdjan attache une grande importance au dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui doit avoir lieu en 2006 et il se félicite de ce qu'une attention accrue soit réservée à cette question par le système des Nations Unies, notamment pour que les migrations profitent le plus possible au développement.

52. **M^{me} Grindlay** (Australie) dit que pour retirer le plus d'avantages possibles des migrations, notamment pour que les pays d'origine et les pays de destination bénéficient tous deux des possibilités de développement qui y sont liées, il faut développer au maximum les capacités nationales de gestion des migrations.

53. Depuis 50 ans, l'Australie applique une politique de gestion des migrations pour laquelle les gouvernements successifs ont engagé des investissements considérables et pris énormément d'engagements. Il s'agit d'une politique globale et non discriminatoire. L'Australie applique en parallèle un programme humanitaire et un programme des migrations. Le programme humanitaire aide à protéger les réfugiés et les personnes dont les besoins humanitaires sont sérieux. Le programme d'immigration comporte un segment visant à répondre aux besoins en main-d'œuvre des milieux d'affaires et de l'industrie et veillera à ce que les migrants qualifiés puissent trouver rapidement leur place sur le marché du travail, et il a aussi un segment qui vise à réunir les membres proches d'une même famille. L'Australie a aussi tout un éventail de régimes d'entrée temporaire qui protègent par les mêmes droits en matière de main-d'œuvre et de droits de l'homme que les Australiens, les immigrants qui entrent légalement dans le pays. Tout en facilitant l'immigration légale, l'Australie lutte contre l'exploitation des travailleurs et les activités illicites des passeurs et de ceux qui pratiquent la traite.

54. L'impact des politiques migratoires sur le développement dépend en grande partie des mesures et des capacités des pays d'origine, qui ont besoin de créer des emplois et des moyens d'existence durables pour garder le personnel clef et appliquer des politiques macroéconomiques qui soutiennent la croissance économique et la compétitivité de sorte que les rapatriements de salaires produisent les meilleurs effets. Dans certains cas, l'assistance au développement peut contribuer à créer ces conditions. L'Australie s'emploie à aider d'autres États dans ce sens. Au niveau bilatéral, elle appuie un certain nombre

d'États pour qu'ils évaluent leur gestion des frontières et elle a aussi apporté un solide appui aux processus régionaux. L'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent des migrations aiderait les États par diverses mesures qui amélioreraient les capacités en matière de migration. Le dialogue de haut niveau de 2006 devrait entre autres insister sur l'édification de capacités dans le domaine de la gestion des migrations.

55. **M. Berrah** (Algérie) dit que ce point de l'ordre du jour soulève deux questions fondamentales : il faut savoir comment la mondialisation peut être mise au service du développement et de l'intégration au lieu de contribuer à exclure les pays dont l'économie traverse des changements, et aussi comment transformer les migrations internationales en un véritable instrument de développement pour les pays d'origine, ce qui contribuerait à la réalisation des OMD. Il est nécessaire aussi de déterminer la nature du lien entre les migrations internationales et la mondialisation, car il est ambigu et appelle davantage d'attention, particulièrement afin d'équilibrer les questions propres à la mondialisation et celles qui concernent spécifiquement les migrations. Ce lien entre les deux a souvent été étudié d'un point de vue exclusivement économique, les autres dimensions et impacts importants étant négligés. Par exemple, on n'a pas insisté suffisamment sur les pressions contradictoires que la mondialisation fait peser à la fois sur les pays développés et sur les pays en développement. Les pays développés ont de plus en plus besoin de travailleurs étrangers, mais la crainte des pertes d'emploi et des changements culturels imputés à la mondialisation s'y développe aussi. Les politiques sélectives adoptées face à ces craintes sont de plus en plus influencées par des mouvements politiques radicaux qui exploitent le climat de suspicion et de crainte provoqué par les attentats terroristes afin de semer la confusion et le doute dans les esprits en établissant un lien supposé entre les immigrants et ces attentats. Il en résulte une méfiance généralisée envers les étrangers, particulièrement ceux qui sont musulmans.

56. Autre facteur qui n'a pas été examiné, les déséquilibres flagrants de la qualité de vie provoqués par la mondialisation font que les habitants des pays en développement souhaitent émigrer vers les pays développés. Les conditions et politiques restrictives des régimes d'immigration sélective les découragent et

les rejettent dans les rangs des étrangers en situation irrégulière.

57. Il n'existe pas de lien de simple cause à effet entre les migrations internationales et le développement. Les migrations peuvent être bonnes ou mauvaises aussi bien pour les pays de destination que pour les pays d'origine. Les rapports mettent l'accent sur les rapatriements de salaire par lesquels les migrants financent le développement. À ce sujet, il ne faut pas oublier que les migrations ont un coût considérable, initialement pour les ménages et les pays d'origine, avant d'être utiles aux économies nationales et locales par l'intermédiaire des rapatriements de salaire; ceux-ci doivent être considérés comme des fonds privés et non pas comme des substituts à l'ADP ou à l'investissement direct extérieur; les migrations internationales impliquent un transfert de capital humain et de compétences nuisibles aux pays en développement dont les investissements ne rapportent rien alors qu'ils ont consacré des fonds substantiels à l'éducation et à la formation des migrants. Enfin, l'exploitation des migrants à des fins politiques a pour conséquence grave de rendre leur situation encore plus précaire.

58. Le choix des migrations internationales et du développement comme thème du dialogue de haut niveau de 2006 prouve que l'on a de plus en plus conscience de l'importance de la question et la délégation algérienne espère que l'on accordera une attention égale à ses dimensions économiques, sociales et humaines. Pour que le dialogue repose sur la participation et aborde diverses disciplines, il faut mettre à profit les connaissances spécialisées et l'expérience des institutions spécialistes de la question. Il faut une stratégie à long terme reposant sur un véritable partenariat. Le dialogue doit avant tout examiner les causes fondamentales de l'immigration clandestine, particulièrement les inégalités provoquées par la mondialisation qui ont des conséquences terribles pour les économies locales et nationales, ainsi que l'absence de cohérence et de coordination aux niveaux sous-régional et régional dans la détermination et l'application des politiques concernant les migrations.

59. **M. Chulkov** (Fédération de Russie) appuie les conclusions et les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/322), particulièrement au sujet de l'organisation de réunions au niveau des experts chargées d'analyser en

profondeur les questions concernant le développement institutionnel. La Fédération de Russie juge souhaitable de poursuivre, aux prochaines sessions de l'Assemblée générale, l'examen des aspects les plus particuliers, individuels et fondamentaux de la mondialisation et de l'interdépendance. On ne pourra maîtriser les processus de la mondialisation afin d'en neutraliser les conséquences négatives et d'en accroître l'impact positif dans l'intérêt des OMD que si la communauté internationale adopte une approche collective et globale.

60. La Fédération de Russie est favorable à une coopération dans le domaine de la science et de la technique qui vise à atteindre le développement durable et cherche à combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Tirer parti des possibilités offertes par la biotechnologie pour résoudre les problèmes de la sécurité alimentaire, du développement industriel, des soins de santé et de la protection de l'environnement est d'une importance vitale. M. Chulkov prend note du rôle important des organismes des Nations Unies qui travaillent dans le domaine de la biotechnologie et signale que les institutions scientifiques russes participent activement aux travaux du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Il est nécessaire de promouvoir la coopération de l'ONU dans les domaines de la science et de la technologie au service du développement durable d'une manière homogène, par une approche intégrée, en créant un vaste cadre d'action conjointe qui tienne compte des conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles de leur application pratique.

61. La coopération régionale représente l'un des moyens les plus efficaces de régler les migrations internationales comme cela a été prouvé à l'intérieur de la Communauté d'États indépendants et entre la Fédération de Russie et l'Union européenne. Le dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement devrait examiner les aspects pluridimensionnels en insistant sur la maîtrise des processus migratoires, et l'analyse des causes et des impacts sur la situation politique, socioéconomique et démographique des pays d'origine, de transit et de destination.

62. La Fédération de Russie estime qu'il faut en priorité développer la coopération internationale pour empêcher et éliminer la corruption, le blanchiment de l'argent et le transfert d'avoirs d'origines illicites.

Exprimant l'espoir que la Convention des Nations Unies contre la corruption entre en vigueur dès que possible, M. Chulkov dit que la Fédération de Russie prend des mesures nationales et régionales pour combattre la corruption et restituer les avoirs transférés d'origine illicite aux pays d'origine.

63. **M. Bennouna** (Maroc) dit que le Maroc est devenu récemment un pays de transit et un pays d'accueil pour les migrants venus de la région subsaharienne. Ces migrants sont souvent victimes de la traite des êtres humains et le Maroc est déterminé à combattre les réseaux criminels qui s'adonnent à de telles activités. Il faut une coopération bilatérale et régionale et les pays doivent individuellement se charger de garder leurs frontières et de coopérer aux efforts de lutte contre ce problème. Le Maroc a toujours œuvré pour lutter contre l'immigration clandestine dans le cadre de sa propre législation et dans le plein respect des droits de l'homme, de la sécurité et des droits socioéconomiques de tous les immigrants, y compris ceux qui sont rapatriés. Fait encourageant, le nombre des tentatives réussies de traverser la frontière marocaine et d'entrer illégalement en Europe a reculé de 40 % au cours des neuf premiers mois de 2005 par rapport à la même période de 2004. Le Gouvernement a attribué des ressources substantielles aux personnes rapatriées qui transitaient vers leur pays d'origine. Ces efforts pour lutter contre l'immigration clandestine pèsent lourdement sur le budget national et l'ensemble de l'économie. Le Maroc étant devenu un pays cible de l'immigration clandestine, il ne peut pas supporter seul cette charge. Grâce à la coopération entre lui et l'Espagne, la France, l'Union européenne et les pays d'Afrique subsaharienne, des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud se sont constitués et réussissent. Le Gouvernement marocain souhaite renforcer la coopération avec les pays du Maghreb, particulièrement l'Algérie. Le Maroc et l'Espagne ont décidé de demander la convocation d'une réunion ministérielle des pays d'Afrique et d'Europe qui examinerait le phénomène sous tous ses angles.

64. Une approche globale, y compris une coopération pluridimensionnelle au niveau régional et au niveau international est nécessaire pour étudier la question des migrations. Les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination doivent œuvrer de concert pour trouver des solutions durables et forger de véritables partenariats entre eux. L'apport des pays développés

aux programmes d'assistance en Afrique est essentiel. La mise en œuvre de projets économiques et sociaux jouera aussi un rôle important en réduisant l'immigration clandestine.

65. Le Gouvernement marocain a conçu des politiques pour faire participer tous les secteurs de l'économie à l'instauration de conditions favorables à la production et à l'emploi et aussi pour absorber l'abondante offre de main-d'œuvre dans les domaines où la migration est la plus probable. En mai 2005, le Gouvernement a lancé une initiative nationale de développement humain. En coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne et dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Maroc met en œuvre un certain nombre d'initiatives avec la participation du secteur privé pour créer des partenariats Sud-Sud au service du développement durable.

66. La délégation marocaine attend avec intérêt le dialogue de haut niveau que doit tenir l'ONU en 2006 et qui contribuera à élaborer une approche globale et d'ensemble au phénomène des migrations.

67. **M. Yao Wenlong** (Chine), prenant la parole au sujet de l'alinéa a) du point 54, dit que des institutions solides et viables sont essentielles pour soutenir la croissance économique, réguler et adapter le processus de mondialisation et concilier les intérêts divergents. Chaque pays doit adapter ses institutions à sa situation et à ses besoins propres tout en tirant parti de l'expérience acquise par les autres. La communauté internationale doit encourager et appuyer les efforts des pays en développement à ce sujet.

68. Au niveau institutionnel, l'aspect le plus difficile des problèmes institutionnels tient à l'asymétrie de la mondialisation. La communauté internationale doit promouvoir un modèle de mondialisation favorable au développement en réformant le système économique mondial et en créant un système commercial et financier multilatéral, ouvert, juste et reposant sur des règles prévisibles et non discriminatoires. Il importe aussi de définir des règles plus justes de concurrence entre les partenaires et d'accroître la participation des pays en développement dans les affaires économiques internationales et dans les processus de décision. Aucun pays n'est à l'abri des défis posés par la mondialisation. En tant que principaux bénéficiaires de la mondialisation, les pays développés ont le devoir d'aider leurs industries nationales traditionnelles et

leur main-d'œuvre qui ne sont plus concurrentielles. Promouvoir la libéralisation uniquement pour les activités qui disposent d'atouts et imposer des obstacles pour protéger celles qui sont sur le déclin entraînerait des coûts économiques élevés et représenterait une politique à courte vue.

69. Au sujet du rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement (A/50/184), M. Yao Wenlong dit que les activités technologiques des divers organes du système des Nations Unies doivent être renforcées et que la Commission de la science et de la technique au service du développement doit définir des lignes d'orientation politique. On doit s'attacher surtout à répondre aux préoccupations des pays en développement.

70. Les migrations sont bénéfiques à l'économie de nombreux pays. Pour que le développement mondial bénéficie le plus possible des migrations internationales, tous les pays doivent définir des politiques d'immigration saines et la communauté internationale doit renforcer la coopération internationale sur la base du respect mutuel, de l'égalité et de l'avantage mutuel. En outre, il faudrait étudier plus avant les différences entre divers pays qui concernent la géographie, l'histoire, la culture et le niveau de développement et qui provoquent les migrations.

71. Au sujet de l'alinéa d) du point 54 concernant l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert des fonds d'origine illicite, M. Yao Wenlong dit que le Gouvernement chinois reste ferme face à la corruption. En décembre 2003, la Chine a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption et elle a adopté un certain nombre de mesures politiques importantes, particulièrement dans le domaine de la législation et de l'édification institutionnelle. En janvier 2005, elle a lancé un programme de prévention de la corruption. Le Gouvernement chinois est prêt à renforcer sa coopération avec tous les pays dans la lutte contre la corruption.

72. **M. Dall'Oglio** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que la question des migrations est de plus en plus d'actualité, ce que l'Organisation internationale des migrations ressent elle-même : en effet, le nombre de ses membres s'accroît et il y a une demande de plus en plus forte de dialogue, de coopération et de partenariat concernant les questions migratoires de la part d'États souverains,

d'organisations régionales et intergouvernementales, d'administrations locales et d'ONG et de la part aussi de la société civile. Le Dialogue sur les migrations qui, depuis 2002, est au centre de la réunion annuelle du Conseil de l'OIM, et le Document final du Sommet mondial de 2005 montrent qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles formes de coopération internationale face aux questions migratoires. Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale a réclamé dans ses résolutions 58/208 et 59/241 offre l'occasion, au bon moment et dans des conditions exceptionnelles, de tirer parti de l'évolution importante qui vient d'être décrite. L'OIM se prépare à contribuer aux préparatifs du dialogue et à y prendre part activement. La décision de tenir le dialogue de haut niveau a réussi, ce qui est important, à établir un lien entre les migrations et le développement au premier plan des intérêts de toutes les parties. La prochaine étape consistera à faire en sorte que les cadres actuels concernant le développement tiennent pleinement compte des migrations, ce qui serait conforme aux OMD et pourrait devenir une priorité du dialogue.

73. On accorde aussi plus d'attention aux avantages que pourrait présenter la participation des diasporas à leurs collectivités d'origine. L'OIM encourage et appuie la constitution de réseaux et de programmes dans l'intérêt du développement entre les communautés d'expatriés et pourrait contribuer à définir la participation de représentants d'organismes des diasporas au dialogue de haut niveau et organiser cette participation. L'impact économique des courants migratoires Sud-Sud mérite aussi d'être examiné et évalué de près.

74. Il faut aussi accroître la coopération internationale pour protéger les droits fondamentaux des migrants. Le dialogue de haut niveau pourrait servir à promouvoir au plus haut niveau la ratification des instruments de droit international pertinents ou l'adhésion à ces instruments et aussi mettre en évidence des mesures pour aider les pays en développement à appliquer leurs dispositions.

75. La capacité collective de gérer les migrations doit être examinée de manière plus globale. La participation active des processus consultatifs régionaux au dialogue de haut niveau pourrait aider à mieux connaître leurs résultats et stimuler le dialogue entre eux.

76. Au-delà des mécanismes régionaux, le dialogue de haut niveau pourrait offrir l'occasion idéale d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre de certains des processus mondiaux que M. Dall'Oglio vient de mentionner, et d'examiner les propositions faites récemment par la Commission mondiale sur les migrations internationales en matière de gestion des migrations. Il permettrait aussi de rendre la communauté d'objectifs plus perceptible et d'éviter les doubles emplois entre les organismes multilatéraux. À Genève, un groupe des migrations, créé avec la participation de l'OIM, réunit déjà les chefs de secrétariat de six organismes qui s'occupent des migrations. Le dialogue de haut niveau pourrait examiner comment prolonger et élargir les efforts dans ce domaine.

La séance est levée à 18 heures.